



# A.O.T. Section Badminton

## REGLEMENT INTERIEUR

### PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

L' A.O.T est une association régie par la loi 1901.

Les licenciés sont répartis dans les sections des différentes disciplines déclarées.

Chaque section assure son autonomie de gestion et règle la vie de ses adhérents dans le cadre de ses disciplines.

Le Président, son bureau et le Comité Directeur assurent la responsabilité administrative de la section.

Toute proposition d'activité doit recevoir l'approbation des membres du Bureau réunis. Le Trésorier est chargé d'informer le Président et les membres du Bureau de la tenue des comptes et des incidences des activités proposées sur ces derniers.

### INSCRIPTION ET CONTRÔLE MEDICAL

L'inscription à la Section Badminton comprend :

La licence qui permet d'être assuré pour la pratique du sport  
Elle est obligatoire. Nul ne peut participer aux entraînements et aux compétitions sans être possesseur d'une licence  
Le licencié autorise les responsables de la Section Badminton à prendre la licence à sa place.

L'accès aux lieux de pratique à raison de deux heures par semaine aux horaires choisis lors de l'inscription.

La visite médicale est obligatoire pour la pratique des activités sportives et physiques avec délivrance d'un **certificat de non contre-indication à la pratique du Badminton en compétition**.

Le montant total de la cotisation sera réglé le jour de l'inscription

Pourra être radié de la Section Badminton tout membre  
- en retard de paiement de 3 mois pour le paiement de ses cotisations  
- ayant porté un préjudice moral ou matériel à la bonne marche ou à la renommée de l'association

### LIEUX ET HORAIRES

La pratique du Badminton est autorisée, sur la proposition de la section par le Service des Sports.

Elle a lieu aux Gymnases Rousseau ou Anne Marie et André Broustal

Les lieux et horaires sont précisés, chaque année à l'inscription.

Il convient de respecter les horaires de début et de fin des entraînements.

Vous avez accès aux vestiaires, utilisez les, mais n'y laissez rien après vous être changé. Apportez vos affaires dans la salle d'entraînement.

**La Section n'est en aucun cas responsable de la perte ou du vol d'objets de valeur.**

### TENUE VESTIMENTAIRE

Les pratiquants doivent accéder sur les cours en tenue de sport adaptée.

Short ou pantalon de survêtement.

Tee-shirt ou polo.

Chaussures de salle de préférence avec semelles blanches non marquantes réservées exclusivement à ce sport et ne servant pas à l'extérieur.

### MATERIEL

La Section Badminton prête une raquette et les volants

### RESPONSABILITE

La section Badminton est responsable des enfants aux jours et aux heures d'activités et dès lorsqu'ils sont sur les lieux de pratique.

Les enfants sont pris en charge dès qu'ils accèdent aux cours et qu'un responsable de la Section les ait accueillis, les parents doivent s'assurer de la présence de ce responsable et ne doivent pas laisser les enfants sur le parking de l'Etablissement.

Les parents autorisent les responsables de la Section Badminton, à faire pratiquer à leur (s) enfant (s) licencié (s) toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par le corps médical pendant les activités organisées par la Section.

**RAPPEL: AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SANS  
REGLEMENT INTERIEUR SIGNE  
ET CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTE**

La Section Badminton n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir dans la pratique de ce sport.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal

